

**Note de cadrage au titre du projet sportif territorial (PST)
en faveur des associations non affiliées à des fédérations agréées en PSF**

Fiche thématique : Autres actions (hors PSF)

Afin d'accompagner le déploiement des projets sportifs territoriaux (PST), le délégué territorial veillera à soutenir et à accompagner :

- Des actions menées en faveur de politiques publiques du sport : soutien à la vie associative (ex. CRIB...), promotion du sport-santé, développement de l'éthique et de la citoyenneté, notamment en matière de prévention des discriminations et de toutes formes de violences, sport en milieu professionnel, sport scolaire...
- Des actions partenariales identifiées comme relevant des priorités du Projet Sportif Territorial de la Conférence Régionale du sport dont le financement sera acté lors des conférences des financeurs du sport et pour lesquelles plusieurs partenaires locaux s'engagent à les soutenir
- Des actions spécifiques en matière de Lutte contre les violences sexuelles dans le sport

1. Soutenir les actions menées en faveur des politiques publiques du sport

Des crédits seront réservés au soutien des actions menées en faveur des politiques publiques du sport, dans le cadre de la convention Etat / Agence du sport, comme le développement du para sport, le développement de la pratique des femmes et des jeunes filles, la promotion du sport-santé, et les actions en faveur des territoires carencés. A noter que depuis 2023, toute association locale œuvrant en faveur de la lutte contre toute les formes de violences dans le sport est éligible.

Les clubs contribuant au déploiement des politiques prioritaires du gouvernement, le pass'sport et les deux heures de sport supplémentaires pour les collégiens pourront se voir accorder une priorité.

Enfin, il conviendra de privilégier les actions partenariales identifiées comme relevant des priorités du Projet Sportif Territorial validé par les Conférences régionales du sport dont le financement sera acté lors des conférences des financeurs du sport et pour lesquelles plusieurs partenaires locaux s'engagent à les soutenir. Certaines de ces actions feront l'objet d'un Contrat Pluriannuel d'Orientation et de Financement (CPOF) conclu au sein des conférences des financeurs.

2. Dépôt des dossiers de demandes de subvention

Chaque structure devra déposer leur demande de subvention via « le compte asso » :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

1. Sélectionner le code de la fiche subvention de votre département :

Ariège	155	Hérault	161	Haute-Garonne	389
Aude	156	Lot	163	Hautes-Pyrénées	152
Aveyron	157	Lozère	164	Tarn et Garonne	154
Gard	158	Pyrénées-Orientales	150	DRAJES Occitanie	2511
Gers	159	Tarn	165		

**Le code 2511 est
réservé aux ligues
et comités**

2. Puis sélectionner le sous-dispositif : **Aides territoriales (hors emploi)**
3. Puis lors de votre saisie du projet, sélectionner les intitulés ci-dessous :
 - Nature de l'aide : **Aide au projet**
 - Modalité de l'aide (au choix):
 - o **CRIB**
 - o **Autre aide au projet**
 - o **Déclinaison territoriale**
 - Objectif opérationnel (au choix)
 - o **Promotion du sport santé**
 - o **Développement de l'éthique et de la citoyenneté**
 - Lutte harcèlement et violences sexuelles
 - Modalité ou dispositif : **choisir dans la liste de sélection**

Pour plus d'information, contacter le référent de votre territoire

Service	Référent(e)	Adresse @	Téléphone
SDJES Ariège	Arnaud VILLEMUS	arnaud.villemus@ac-toulouse.fr	06 27 16 82 26
SDJES Aude	Sylvain CRISMANOVICH	sylvain.crismanovich@ac-montpellier.fr	04 34 42 91 73
SDJES Aveyron	Julie LECLERC	julie.leclerc1@ac-toulouse.fr	06 46 82 69 57
SDJES Gard	Laurent HOFER	Laurent.hofer@ac-montpellier.fr	04 66 62 86 73
SDJES Haute-Garonne	Wara BRIET	wara.briet@ac-toulouse.fr	05 36 25 86 62
SDJES Gers	David REBOUL	david.reboul1@ac-toulouse.fr	06 84 74 69 98
SDJES Hérault (violence...)	Stéphane LIGER	Stephane.liger@ac-montpellier.fr	04 48 18 40 17
SDJES Hérault (sport santé)	Michel VIDAL	michel.vidal@ac-montpellier.fr	04 48 18 40 16
SDJES Lot	Eric DECHARME	eric.decharme@ac-toulouse.fr	07 87 71 50 45
SDJES Lozère	Nathalie EXPOSITO	nathalie.exposito@ac-montpellier.fr	04 30 43 51 85
SDJES Hautes-Pyrénées	Remy CAZENAVE	remy.cazenave@ac-toulouse.fr	06 29 48 80 90
SDJES Pyrénées orientales	Bruno BOUCHER	bruno.boucher1@ac-montpellier.fr	04 11 64 23 38
SDJES Tarn	Florence LANDEMAINE	florence.landemaine@ac-toulouse.fr	05 67 76 59 29
SDJES Tarn-et-Garonne	Patrick GORINAT	patrick.gorinat@ac-toulouse.fr	05 67 76 59 45
DRAJES Occitanie (Sport-santé)	Olivier COSTE	olivier.coste@region-academique-occitanie.fr	04 48 18 40 57
DRAJES Occitanie (Ethique-citoyenneté)	Pierre-Yves ROQUEFERE	pierre-yves.roquefere@region-academique-occitanie.fr	04 48 18 40 00

3. Déployer la Grande Cause Nationale au plan territorial

La promotion de l'activité physique et sportive a été décrétée « **Grande Cause Nationale 2024 (GCN2024)** » pour, d'une part profiter des JOP 2024 pour mettre le sport et ses bienfaits au cœur de la société, et, d'autre part, répondre à une urgence sanitaire et adopter des modes de vie moins sédentaires, plus actifs, a fortiori dans un contexte d'addiction toujours plus forte aux écrans.

En Occitanie, le projet phare retenu se nomme : « Occitanie, pour une jeunesse en mouvement et en forme », un appel à manifestation d'intérêt sortira courant avril afin d'identifier une structure porteuse du projet, qui se verra attribué l'intégralité de l'enveloppe.